

RÈGLEMENT D'ADMISSION

1. Ne sont admis que les chats identifiés, vaccinés à partir de 6 mois et les vaccinés à Jour. (Puce, tatouage et le vaccins)
2. Le propriétaire doit nous remettre des éventuels problèmes de santé, problèmes caractériels, traitements vétérinaires propres à son animal. (ordonnance obligatoire)
3. **SANTÉ** : La pension décline toute responsabilité en cas d'accident, maladie ou décès, mais s'engage à une surveillance appropriée correspondant au niveau des soins. La pension ne peut être tenue responsable de la santé de votre chat à son arrivée ainsi que cette maintenance. Il n'est constaté que si le séjour nécessite le vétérinaire et nous sommes obligés de l'assister. En l'animal. En cas d'animal, il ne mentionné sur la description de Caractère.
4. Cas de maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années, sans s'apparenter d'autre cas de maladies. Un traitement préventif régulière risquera des symptômes. C'est le cas, entre autre, de la péritonite infectieuse féline qui est très contagieuse ; la prise médicaments Vermifuges protège et ce vaccin. Nous ne pouvons être porteur sain jusqu'à 6 mois de vaccin. Nous ne pourrions être tenoteur sain jusqu'à 6 mois de cas de maladies. Les locaux sont désinfectés régulièrement et quotidiennement, Nous formons particulièrement régulièrement l'alimentation de votre chat, et celle-ci est en libre-service mais il se peut que celle-ci boude son nourriture ou réduit de volume, nous ne pouvons donc être tenus pour responsables si un amaigrissement constaté à votre retour pour nous pour responsables si un amaigrissement constaté à votre retour. En nous confiant votre chat, vous acceptez les risques inhérents à la vie en collectivité (griffures, petites blessures...).
5. Si vous avez signalé, il faudrait toute intervention médicale ou chirurgicale. Le propriétaire ci-dessus désigné, donne son accord pour que le personnel prenne toutes dispositions concernant la santé de son animal, telles que autres soins médicaux et périssoires pour être fait si approprié. En cas décès du chat, la pension ne peut être tenue responsable de celle-ci un des événements précisés à la demande du client, une autopsie par une destruction par incinération, sera alors faite propriétaire.
4. **JURIDIQUE** : Le propriétaire qui doit être assuré en responsabilité civile pour son animal, reste responsable de tous les dommages éventuels causés par son animal pendant son séjour en pension. Des affaires personnelles de votre animal, peuvent elle aussi être abîmées et ou allées pendant le séjour sauf faute grave reconnue imputable au gardien de la pension.
5. **ALIMENTATION** : Le coût de la pension s'entend croquette comprise. La pension est en collectivité, donc nous ne pouvons accepter les croquettes de votre chat. friandises ils seront les bienvenus.
6. **ABANDON** : Tout animal non repris de la pension 15 jours après la date de départ prévue dans le contrat, sera considéré comme abandonné. Ceci entraînera des poursuites envers son propriétaire
7. **TARIFICATION** : Le jour d'entrée et le jour de sortie seront facturés quelle que soit l'heure de d'entrée ou de sortie de l'animal en pension. Le séjour, toutes les journées réservées sont dues, celles en sus également. De 6 à 14 jours seront payables 48h avant la date de départ.
8. **RÈGLEMENT** : Les chèques seront refusés d'un montant supérieur à 50 euros. (cependant nous acceptons les cartes et espèces)
9. Fermé dimanche et jours fériés
10. **GESTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
Les informations recueillies sur nos Clients font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'entreprise chenil du cossy et sont indispensables au traitement de ses services. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales.
Vous avez le droit d'accéder à vos données conservées aussi longtemps que nécessaire, à la responsabilité au traitement des données, sauf celles imposées par la loi, et de l'entreprise chenil du cossy, 1 croix saut
données personnelles sont strictement limitées aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations concernées ne sont nullement communiquées à des tiers tels. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telle que modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n°2016/679, nos Clients disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité de données les concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnée ci-dessus, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, nos Clients sont invités à contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

CONTRAT DE PENSION POUR CHAT

Propriétaire

Adresse

Tel : /

Mail :

(Autre Personne à contacter) : M..... tel :

Réservation du : / / 202 au / / 202

Soit : nuit(s) à euro + Antipuce :

TOTAL PENSION : (peut être Modulable) Euro

VOTRE ANIMAL

Nom : Sexe : F ☐ M ☐

Né(e) le : Stérilisé(e) : oui ☐ non ☐

Race : Poids : Kg

N° d'identification :

SON CARACTERE

Sociable avec les chats : oui ☐ non ☐ Craintif : oui ☐ non ☐

Agressif (avec l'humain) : oui ☐ non ☐ Stressé : oui ☐ non ☐

SA SANTE

A surveiller : Problème de santé : Oui ☐ Non ☐

Si oui lequel : Traitement:

LA PENSION

Alimentation à la pension :

Nous nourrissons avec nos croquettes à volonté (et des friandise le soir)

Votre pâte : ☐

Vos friandises : ☐

LES BAGAGES

Caisse de transport (obligatoire) en plastique : ☐ couleur :

Caisse de transport (obligatoire) en tissu : ☐ couleur :

Tissu dans la caisse de transport : ☐ couleur :

Autres : ☐

Vétérinaire désigné pour la pension

Docteur Michineau : (au chenil, sans frais de déplacements) ☐

Votre vétérinaire : (1 € / km + 15 € de l'heure) ☐

Carnet de santé présent : Oui ☐ Non ☐

Vous nous autorisez à utiliser l'image de votre animal : Oui ☐ Non ☐

Signature du propriétaire :

LE CHENIL DU COSSY